

Soultz-sous-Forêts, le 20 décembre 2000.

VILLE de
SOULTZ-SOUS-FORÊTS

Arrondissement de Wissembourg
67250 - B.P. 19



ARRETE MUNICIPAL

☎ 03.88.80.40.42
Fax 03.88.80.52.44

Le Maire de la Ville de Soultz-sous-Forêts,

- VU le Code de la Route,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1 et L 2212-2,
- VU l'arrêté municipal fixant les limites de l'agglomération de Hohwiller,
- VU l'avis favorable du Conseil Général du Bas-Rhin – Service de l'Equipement,

CONSIDERANT la nécessité de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération sur la RD 199 – Route de Reimerswiller à Hohwiller.

ARRETE

Article 1^{er} : Les limites de l'agglomération de Hohwiller sont modifiées par le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération sur la RD 199 – route de Reimerswiller à Hohwiller, déplace du PR 0 + 245 au PR 0 + 345.

Article 2 : Monsieur le Chef d'Escadron, Commandant la Compagnie de Gendarmerie du Bas-Rhin, et M. le Directeur Départemental de l'Equipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.



Le Maire :

A. SCHMITT.